

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

N° 254. — Décembre 1903.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 8 Décembre 1903, à deux heures et demie précises, dans la salle ordinaire des réunions, place du Parvis-Notre-Dame.*

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Le Concours de semences en 1904 ;
- 2^o La culture du lin et les méthodes à employer pour le rouir sur place afin de conserver la paille ;
- 3^o Le droit de douane à réclamer de nouveau sur le lin et les graines oléagineuses ;
- 4^o Les coopératives qu'il serait utile de créer dans l'arrondissement,



SENLIS

IMPRIMERIE E. VIGNON

1, rue Saint-Pierre, 1.

—
1903

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du 10 novembre 1903.

M. MARTIN : Les idées de M. Carnegie.

JEHAN DE BRIE : La culture du lin.

J.-PH. WAGNER : Le Syndicat général des associations agricoles allemandes.

Tarif des Annonces

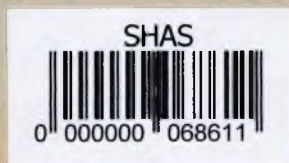
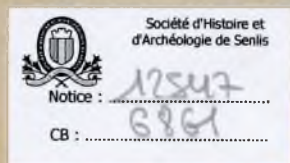
Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page	10 fr. » »
Une demi-page	5 » »
Un quart	2 50
Un huitième	1 25
Un seizième	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. VIGNON, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 254. — Décembre 1903.

Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Étaient présents au Bureau : MM. Martin, président ; Sagny, Léon Roland.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chevalier, demandant que les Sociétés d'agriculture de chaque arrondissement se groupent entre elles pour former une union représentant les intérêts agricoles du département.

Cette idée est acceptée à l'unanimité. Ce sont les Sociétés d'arrondissement qui, les premières, depuis une longue période, ont pris en main les intérêts culturaux. Leur œuvre féconde s'accuse dans les comices cantonaux, dans les études de chaque mois, dans les efforts faits par tous pour développer le progrès agricole.

L'Assemblée charge M. le Président de répondre à M. Chevalier qu'elle s'associe pleinement à son désir, de voir un trait d'union s'établir entre toutes les associations agricoles de l'arrondissement.

La question du choix de la betterave à cultiver pour la distillerie est mise en discussion.

Il paraît résulter de cette discussion que la betterave cultivée aux environs de Montereau, donnant 6°,7 de densité et un poids de 27.000 à 32.000 kilog. à l'hectare, donne pour la distillerie de très bons résultats.

La quantité de pluie tombée et l'époque du semis sont deux facteurs très importants pour cette culture spéciale. La maturité, ou plutôt le point de maturité, a une très grande influence. Quand le rapport de 1,3 entre les feuilles et les racines se trouve dépassé, la betterave n'est pas mûre.

L'avenir de la betterave à sucre est une question du plus haut intérêt bien digne d'attirer l'attention de la Société. Il paraît bien difficile aux fabricants de sucre de travailler dans les conditions actuelles.

Les procédés de fabrication mis en usage doivent-ils être modifiés pour obtenir le maximum de résultats? Ce serait évidemment une amélioration, mais le mal tient à la situation économique.

Il restait 400.000 tonnes de sucre à la fin de l'exercice dernier. La fabrication de l'exercice courant va donner 400.000 tonnes en plus.

Il faut chercher les moyens de liquider le stock actuel, et les primes à l'exportation, il semble, devraient être prolongées jusqu'à la disparition de cette quantité.

Cela est-il possible? Les pouvoirs publics peuvent-ils donner cette facilité?

Dans tous les cas, le droit sur le sucre pouvait être réduit à 20 fr. et le moyen de donner aux animaux le sucre rouge, pour diminuer l'excédent, pourrait-être l'objet d'une étude complète.

Plusieurs agriculteurs pensent qu'il y aurait avantage pour le cultivateur à augmenter la surface de la sole en blé.

Le blé Japhet est peu connu dans le Nord. Il se sème depuis le mois d'octobre jusqu'en mars. Les résultats qu'il donne sont excellents, il y aurait intérêt à le propager.

De l'ensemble de la discussion sur le battage à l'aide de machine à vapeur, il paraît résulter que pour les blés sujets à la verse, le battage à la vapeur est très appréciable.

M. Lavallée, meunier à Senlis, présenté par MM. Bonamy et Meignan, d'Huleux, est nommé membre de la Société.

Le Secrétaire,

L. FAUTRAT.

Le Président,

LÉON MARTIN.

Les idées de M. Carnegie.

NOTA. — M. Carnegie n'est pas un agriculteur, mais un industriel. Nous trouvons dans le livre *le Monde des Affaires* des discours et des conférences qui ont rapport surtout au monde de l'industrie, mais ses idées peuvent

s'appliquer en beaucoup de cas à l'agriculture et à l'organisation du travail, et nous pensons qu'elles peuvent intéresser les cultivateurs.

* * *

Les journaux parlent souvent de M. Carnegie, l'Américain milliardaire qui a fait une fortune colossale en peu d'années. Nous trouvons maintenant réunis dans un volume son histoire, ses idées et la manière dont il a fait cette fortune, qui dépasse un milliard, dit-on ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a dépensé 470 millions en fondation d'hôpitaux, d'universités, et surtout en bibliothèques pour les ouvriers. Sa vie et ses théories sont donc intéressantes à plus d'un titre.

Andrew Carnegie est né en Ecosse en 1837. Son père était tisserand, mais il ne réussit pas dans son métier et se décida à émigrer aux Etats-Unis en 1848. Le jeune Andrew entra dans une fabrique, il avait douze ans, il gagnait 6 fr. 25 par semaine et comme il le dit, il n'était plus à charge de sa famille, et il ajoute : « Des millions ont passé par mes mains, mais je vous déclare que ce dollar vingt cents honnêtement gagnés l'emportent sur ces millions ». On lui confia ensuite un petit moteur à vapeur dès l'âge de treize ans, il en était fier et heureux.

« Chacun gémit sur la pauvreté, dit-il, comme sur un grand mal et semble croire que si les gens étaient riches, ils seraient heureux, plus utiles et profiteraient mieux de la vie. Il n'y eut jamais de plus grande erreur. En règle générale il y a plus de bonheur, de satisfaction complète, une vie plus honnête dans l'humble cottage du pauvre que dans le palais du riche.

« Je plains toujours les fils et les filles des hommes riches, qui sont servis par des domestiques et qui ont des gouvernants. Ils s'imaginent qu'ils ont de bons parents, ils jouissent pleinement de ces bienfaits. Mais l'enfant pauvre qui trouve en son père un compagnon fidèle, un tuteur, un modèle, et en sa mère une nourrice, un professeur, un ange gardien, une sainte, tout cela en une seule personne, possède une fortune plus grande, plus précieuse qu'il n'est possible au fils d'un homme riche d'en posséder, et en comparaison de laquelle toutes les autres ne sont rien. C'est parce que je sais combien il y a de douceur, de bonheur et de pureté dans un intérieur où règne une honnête pauvreté, que j'ai de la compassion pour le fils de l'homme riche et que je félicite l'enfant pauvre. »

Andrew devint ensuite télégraphiste à quatorze ans, à New-York. C'était, dit-il, passer de l'obscurité à la lumière. Quand il se trouva au milieu de livres, de journaux, de plumes, d'encre, de crayons, de buvards, il fut l'enfant

le plus heureux de la terre. Il développa son instruction et fut bientôt le plus habile opérateur.

Habile, vif, nerveux, actif, intelligent, le jeune Carnegie ne resta pas longtemps au bureau du télégraphe. Il entra au service de la Compagnie du Chemin de fer de Pensylvanie, protégé par M. Scott le directeur, qui avait remarqué son activité. Il y resta treize ans et au bout de ce temps il remplaça M. Scott lui-même ; il s'était distingué en plusieurs circonstances par son sang-froid, son intelligence et son zèle pour la Compagnie.

Le directeur, M. Scott, l'associa désormais dans toutes ses entreprises et ses économies fructifièrent dans nombre d'affaires qu'il entreprit. Il eut l'intuition du développement de la consommation du pétrole et se lança résolument dans l'extraction du nouveau minéral. Il comprit toute la partie du procédé Bessemer pour la transformation directe du minerai de fer en acier : il acheta toutes les mines qu'on découvrait. Ce furent les deux grandes œuvres de sa vie qui le conduisirent à cette étonnante fortune.

Mais, comme le dit M. Bonvalot dans sa préface, s'il fût resté en France, il n'eût pas été aussi largement rémunéré. On est à l'étroit chez nous, les horizons sont bornés. Il y eût été sans doute le créateur d'une grande affaire de même que les Schneider, les Boucicaut et quelques autres. Car il est certain qu'un homme de ce poil, dans n'importe quelle circonstance, parvient à faire grand. Ses qualités l'obligent en quelque sorte à dépasser les autres.

Mais, chez nous, pas de nappes à pétrole, pas d'espaces aussi grands que des mondes à sillonner de chemins de fer, pas de mines découvertes la veille à acquérir pour quelques dollars, pas de terrains fertiles à la disposition du premier occupant. Chez nous, il faut jouer son jeu sur une scène encombrée ; chez nous, l'homme de valeur ne trouve pas aussi facilement l'occasion de circonstances favorables. Il en résulte qu'un Carnegie n'y peut amasser des milliards dans le court espace d'une vie d'homme. En Amérique, l'homme peut énormément jusqu'à nouvel ordre, peut-être n'en sera-t-il pas toujours de même ?

Mais ces immenses ressources que l'Amérique peut fournir auraient été perdues si M. Carnegie n'avait pas possédé un génie administratif et une faculté exceptionnelle de distinguer les facultés dans les jeunes gens. Dans ses usines, l'avancement n'est donné qu'au mérite. Le fils ou le parent de n'importe quel associé n'a droit à aucun privilège.

M. Carnegie attribue le succès de ses affaires à son système d'y intéresser les employés.

L'avancement est la récompense de services exceptionnels. « Mes associés

sont, dit-il, non seulement des associés, mais des amis dévoués. Je n'ai jamais eu besoin de faire usage de mon pouvoir et de cela je suis très fier. »

Une grève des ouvriers ou la fermeture des usines est toujours en soi une chose ridicule. Le succès ou l'avortement ne prouvent nullement qu'elle est juste ou injuste. En cela, elles ressemblent à une guerre entre nations. Le résultat d'une bataille ou d'un duel n'est pas plus absurde comme moyen de décider ce qui est juste et loyal qu'une grève ou un lock-out.

M. Carnegie est partisan des trades-unions ou syndicats. Elles font l'éducation de l'ouvrier et lui donnent sur les relations du capital et du travail des idées plus justes. Les ouvriers les plus intelligents et les plus habiles sont à la tête de ces organisations et on peut poser comme règle que plus les ouvriers sont intelligents, moins fréquentes sont leurs disputes avec leurs patrons.

« J'ai remarqué que le patron qui confère souvent avec ses principaux ouvriers a le moins d'ennuis avec eux.

« Quand les relations entre le patron et les ouvriers ne sont pas, je ne dirai pas seulement courtoises, mais amicales, le patron perdra beaucoup. Et ce n'est pas un patron parfait celui qui n'a pas la confiance et le respect et même l'admiration de ses ouvriers. »

Aucun homme n'est un vrai gentleman s'il n'inspire à ceux qui le servent de l'affection et du dévouement. Que les ouvriers demandent des entretiens de façon correcte et observent toutes les règles de l'étiquette, cela n'a pas la moindre importance. Sous ce rapport nous devons attendre davantage des patrons qui sont mieux informés que les ouvriers. Ce n'est pas trop exiger des hommes chargés de diriger de grandes affaires que de leur demander de prendre quelque peine pour s'enquérir des causes de désaffection parmi les ouvriers et, quand il en existe, de faire la moitié du chemin pour les faire disparaître.

La vie des ouvriers dans les usines est extrêmement pénible. S'ils sont mieux payés qu'ailleurs, ils sont plus vite usés. M. Carnegie déclare que contre cela il ne peut rien. C'est une conséquence de la concurrence ; le patron qui ne tire pas tout ce qu'il peut de ses hommes est bien vite dépassé par d'autres et c'est le plus rapide qui gagne la course, le plus fort qui gagne la bataille, et le vieil ouvrier est impitoyablement mis de côté pour faire place à un autre plus vigoureux et plus jeune.

M. Carnegie n'a pas de sympathie pour le socialisme ; c'est une perte de temps et de pensée que de trop s'occuper de ce qui pourra se produire dans un avenir lointain. Je sais, dit-il, que la bête humaine ne peut apprendre qu'un tour à la fois. Nous devons, pour bâtir, placer une pierre sur une autre pierre

et ne faire qu'un pas à la fois. Quand les socialistes nous demandent d'atteindre la lune d'un seul bond, nous devons refuser de quitter l'escalier et leur répondre : Non, ajoutons une autre marche.

Voici les conseils qu'il donne aux jeunes gens. Il est bon que les jeunes gens commencent par le commencement ; beaucoup d'hommes qui sont à la tête des affaires en Amérique se sont trouvés chargés d'une sérieuse responsabilité dès le seuil de leur carrière. On leur remit un balai et ils employèrent les premières heures de leur vie à balayer. J'ai été moi-même un de ces balayeurs et j'ai eu pour camarades les directeurs des plus importantes industries.

Laissez-moi vous indiquer deux ou trois conditions essentielles du succès. Ne craignez pas que je vous fasse de la morale, je traite le sujet au point de vue profane avec le désir de vous aider à réussir dans les affaires. Vous savez tous qu'il n'y a pas dans la vie de succès véritable, digne de louanges, pour qui n'est pas honnête, sincère et loyal. Je suppose que vous possédez et voulez conserver toutes ces qualités et aussi que vous êtes décidés à mener une vie pure et respectable, exempte de fréquentations pernicieuses. Il n'y a pas d'avenir honorable pour vous sans cela. Dans le cas contraire, votre savoir et vos qualités non seulement seraient inutiles, mais ne serviraient qu'à accentuer votre échec et votre déshonneur. J'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je vous mette en garde contre deux des plus graves dangers. Le premier et le plus séduisant est la boisson. Je vous supplie de considérer qu'il est incompatible à votre dignité et votre self respect de gentlemen, avec ce que vous vous devez à vous-même, étant les hommes que vous êtes et surtout que vous voulez devenir, de boire un verre de liqueur à un bar. Soyez beaucoup trop gentlemen pour pénétrer jamais dans un bar. Tenez-vous y et vous aurez échappé au plus mortel de nos ennemis.

Le second des grands dangers pour un jeune homme dans les affaires est la spéculation. Il n'y a guère d'exemple d'un homme qui gagna une fortune en spéculant et la conserva. Supposons que vous êtes à l'abri de ces dangers, la question est de savoir comment vous pourrez vous élever de la position subalterne dans laquelle j'ai supposé que vous vous trouviez à la situation supérieure à laquelle vous êtes destinés. Accomplir fidèlement et consciencieusement les devoirs qui vous sont confiés, c'est très bien ; mais, dans ce cas, le verdict qu'on portera sur vous sera que le mieux est de vous laisser continuer à les accomplir. Il faut quelque chose de plus. L'homme d'avenir doit faire quelque chose d'exceptionnel en dehors de ses attributions, il doit attirer l'attention.

Il n'y a aucun emploi si humble, si simple ou si élevé, dans lequel le jeune

homme qui a de l'intelligence et de la bonne volonté ne puisse rapidement et presque chaque jour se montrer capable de rendre les plus grands services. Votre patron a découvert qu'il n'a pas à son service un simple mercenaire, mais un homme, non quelqu'un qui se contente de donner tant d'heures de travail en échange de tant de dollars, mais quelqu'un qui consacre ses heures de loisir et ses pensées à la maison de son patron. Vous avez dans ce cas un pied sur l'échelle et le nombre des échelons à gravir dépend absolument de vous.

Et lorsque vous serez patrons à votre tour, voici la première condition du succès, le grand secret. Concentrez votre énergie, votre pensée et vos capitaux uniquement sur l'affaire dans laquelle vous êtes engagés. Ayant commencé dans une partie, prenez la décision de la suivre jusqu'au bout, d'en devenir le maître. Adoptez toutes les améliorations, ayez les meilleures machines et sachez tout ce que vous en pouvez savoir.

Voici pour terminer quelques axiomes que M. Carnegie nous donne sur les relations du capital et du travail.

Le libre jeu des lois économiques concentre de plus en plus la fabrication de tous les articles de consommation générale dans quelques gigantesques maisons, afin d'en réduire le prix pour le consommateur. Telle est la raison de l'augmentation continuelle des usines et par suite de l'augmentation du nombre des patrons et des ouvriers, de ceux-ci surtout. Le petit entrepreneur ne pouvant lutter avec elles pour le prix de revient.

Mais il est désirable que nous nous efforcions par tous les moyens en notre pouvoir de faire naître un sentiment de mutualité et d'association entre l'employeur et l'employé. Croyez-moi, les intérêts du capital et du travail sont un. Celui qui cherche à exciter le capital contre le travail est un ennemi du capital, celui qui cherche à exciter le travail contre le capital est un ennemi du travail.

Le fait le plus triste dans toutes les disputes entre le capital et le travail c'est que c'est rarement le capital qui réussit à abaisser le prix du travail. C'est le travail qui tue le travail. Il y a des moments de crise où les usines sont obligées de réduire les salaires de 10, 20 ou 30 %, et les meilleurs amis du travail sont réduits à confesser à leurs ouvriers que pour continuer à leur donner du travail et pour sauver de la ruine leurs capitaux et leurs usines, ils sont obligés de leur demander de travailler aux conditions de leurs concurrents. L'ennemi du travail n'est pas le capital mais bien le travail lui-même.

La Crise de la Culture du Lin.

Les chiffres officiels démontrent la décroissance de la culture du lin dans notre pays et il apparaît clairement, aujourd'hui, que ce ne sont pas les primes directes données à cette culture, lesquelles varient, suivant les années, de 70 à 95 fr. par hectare, qui pourront jamais lui rendre sa prospérité d'autrefois.

Je ne dis pas que ce petit encouragement ait été inutile. Je constate seulement qu'il a été inefficace et qu'il a manqué complètement son but.

Au lieu de ce secours à domicile, que la loi a baptisé d'un autre nom, je voudrais simplement, pour le producteur de lin, l'égalité devant la douane.

Et pourquoi pas des droits sur la filasse, quand il y en a sur le blé ?

*

* *

L'industrie met en œuvre, annuellement, 850.000 quintaux de filasse et les neuf dixièmes des tissus fabriqués sont absorbés par le marché intérieur.

Un dixième seulement est réexporté. Il représente une valeur d'une vingtaine de millions.

Comme c'est uniquement cette dernière considération qui a fait rayer le lin de la liste des droits compensateurs votés en 1892, voyons un peu ce que pensent de ces exportations les intéressés eux-mêmes :

Je lis, à ce sujet, dans le Rapport de la Commission permanente des valeurs de douanes, qui vient d'être publié, les lignes suivante, au chapitre Lin :

« L'exportation s'est élevée, en 1902, jusqu'à près du double : elle a dépassé 100.000 quintaux, ce qui est un des résultats les plus considérables qu'on ait encore enregistrés. Mais il ne faut pas en conclure que ce soit une preuve de prospérité sans mélange. Dans une certaine mesure, cette exportation inusitée révèle l'existence d'un malaise à l'intérieur. *Si on s'allège par des ventes à l'étranger, ce n'est point sans de lourds sacrifices ; c'est un mal nécessaire pour débayer le marché, mais c'est un mal.* »

Après un tel aveu, il deviendrait malaisé de soutenir qu'un droit de douane sur les lins bruts exotiques, porterait un coup funeste à notre industrie linière, en la privant de ses débouchés extérieurs.

Mais, si nos fabricants vendent généralement à perte sur les marchés étrangers, il n'en est pas de même sur le marché national.

Voici, en effet, ce que je lis encore, à cet égard, dans le rapport officiel précité :

« La filature, groupée sous la ferme direction d'un syndicat, agit avec

cohésion, maintient et relève les cours. Elle est prête, dans les derniers jours de l'année, pour une reprise qui se produira comme en une sorte d'explosion, dès le début de l'année nouvelle (1903).

« Par suite de l'entente commune et de la réglementation des prix de vente, il n'y a pas eu, en 1902, diminution des heures de travail, comme en 1901. »

Comme l'on voit, il n'est plus question ici de lourds sacrifices. On a fait un cartel discret qui a permis, évidemment, de vendre à gros bénéfices.

Et après cette « explosion » patronale, nous avons vu « l'explosion » ouvrière.

*
* *

D'ailleurs, pour tout concilier, on pourrait appliquer au lin le régime du drawback.

On sait que ce mot sert à désigner le remboursement fait, à la sortie de certains produits fabriqués, d'une somme équivalente au droit d'entrée qu'a payé sous forme de matière première, le produit qu'on exporte. Le régime du drawback neutralise donc, en réalité, pour la vente au dehors, l'effet des taxes douanières.

Les seuls produits actuellement admis au bénéfice du drawback sont les beurres, les viandes salées, les sucres et les tissus de coton.

Quant aux fils et tissus de lin, ils jouissent du bénéfice de l'admission temporaire.

Il n'y a donc aucune impossibilité matérielle à ce que l'on admette le lin brut au régime du drawback, d'autant que nos réexportations consistent surtout en filés écrus.

Nous sommes tributaires de l'étranger, annuellement, pour 700.000 quintaux de filasse.

A 7 quintaux par hectare, ces importations nous représentent une aire cultivée de 100.000 hectares.

Pourquoi ne pas tenter de restaurer chez nous cette culture en la rendant rémunératrice ?

Le rapport du Jury de la classe 81 à l'Exposition universelle de 1900, explique clairement les motifs qui se sont opposés au développement de la culture du lin en France comme du reste, dans tout le nord de l'Europe et en Irlande, depuis une trentaine d'années : « La vraie cause de la diminution de la culture du lin en France, écrit le distingué rapporteur, M. Edmond Faucheur, c'est le développement de la culture du lin en Russie, le *bas prix*

auquel on est arrivé à vendre le lin russe et la facilité qu'il possède de se prêter à tous les emplois, depuis les gros numéros jusqu'aux très fins. »

Les belles qualités de pailles que produisent nos départements de l'Ouest et du Nord sont, cependant, toujours très appréciées. Mais nos cultivateurs, en l'absence de marchés réguliers, les cèdent souvent à bas prix à des intermédiaires qui, après les avoir fait rouir dans la Lys belge, les revendent, comme lins de Courtrai, à la filature.

*
* *

Les modifications que subit en ce moment l'industrie sucrière, inciteraient certainement la culture à la production du lin, si des droits protecteurs à peu près suffisants venaient à rendre, chez nous, la concurrence étrangère moins redoutable.

Ces droits ne devraient pas être inférieurs à 10 francs par quintal de lin teillé.

Supposons qu'ils soient votés et appliqués demain, voyez-en immédiatement les conséquences, au seul point de vue budgétaire :

D'un côté, c'est-à-dire aux dépenses, ce serait deux millions d'économie, puisque les primes à la culture se trouveraient supprimées.

De l'autre côté, c'est-à-dire aux recettes, ce serait sept millions d'augmentation, puisque nos importations sont en moyenne de 700.000 quintaux. D'où un accroissement effectif de ressources, pour le Trésor, de neuf millions.

Au point de vue cultural, ce serait une prime indirecte, assurée pendant longtemps, de 70 à 100 francs par hectare et même davantage, suivant les rendements, et alors l'intelligence, l'habileté et les soins de l'agriculteur compteraient pour quelque chose dans la progression de cette prime, tandis qu'avec le système actuellement en vigueur, on paye « au tas », pourrait-on dire, et l'ignorance et la routine reçoivent la même récompense que la science et le génie.

Aussi, cette égalité bizarre n'a-t-elle engendré rien de bon.

En 1895, en effet, l'aire du lin était de 34.054 hectares.

Distribution ministérielle, 68 fr. par hectare.

En 1896, la surface cultivée n'est plus que de 26.932 hectares.

Distribution ministérielle, 72 fr. par hectare.

En 1897, les emblavures fléchissent encore et descendent à 24.474 hectares.

La manne ministérielle monte alors à 78 fr. 50 par hectare.

Et cette progression double, en sens opposé, se continue les années suivantes :

En 1898, l'aire du lin se réduit à 19.271 hectares et, du même coup, la

prime s'élève à 95 fr. par hectare, ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, la surface ensemencée de tomber en 1899 à 17.594 hectares.

Pour bien démontrer l'inconséquence et la fausseté d'un pareil système, il faut aller jusqu'au paradoxe. Supposons que, par une entente impossible, deux cultivateurs seulement se fussent livrés, cette année, à la culture du lin et qu'ils n'en eussent emblavé que chacun un hectare. Comme ils auraient eu deux millions de prime à se partager, ils auraient touché un million chacun, à moins que M. Mougeot, jugeant cette récompense exagérée et hors de proportion avec l'effort accompli, ne se fût livré à des virements interdits par nos lois de finances.

En résumé, les primes directes sont à abandonner et le seul moyen d'encourager la culture du lin, c'est, je le répéterai, la protection douanière.

JEHAN DE BRIE.

Le Syndicat général des Associations agricoles allemandes.

Avec le 6 juillet dernier, se terminait la vingtième année depuis la création du grand et puissant *Syndicat général des Associations agricoles allemandes*. Cet important organisme joue aujourd'hui un rôle absolument prépondérant dans la vie agricole de l'empire d'Allemagne. Pour nous tous qui vivons en pleine époque où l'association est devenue le mot d'ordre pour le groupement des intérêts similaires, le développement de cette puissante institution présentera très certainement un intérêt de tout premier ordre.

Le Syndicat général en question fut créé à Hambourg, le 6 juillet 1883, avec 10 groupes centraux, comprenant en tout 278 associations. L'arbre planté il y a vingt ans a pris un développement extraordinaire et inouï dans l'histoire syndicale. Car le Syndicat général se compose, à l'heure qu'il est, de 53 groupes centraux et 10.300 associations avec un nombre total de 800.000 membres. C'est le plus vaste et le plus influent organisme spécial non seulement de l'Allemagne, mais du monde civilisé tout entier. Et pour ce motif aussi, le 6 juillet 1903 fut un anniversaire mémorable et pour ainsi dire universel.

Pendant les vingt ans (1883-1903), l'effectif des associations agricoles en Allemagne s'est élevé de 1.000 à plus de 17.000, et cette multiplication énorme et rapide est l'œuvre principale du Syndicat général. Son principe est essentiellement décentralisateur. Conformément à ce principe, il favorise, par tous les moyens, la formation d'associations régionales et provinciales

indépendantes. Par suite se formèrent, sur tous les points de l'empire, des centres puissants d'activité syndicale où des milliers d'hommes actifs et enthousiasmés, se mirent au service du travail social et donnèrent ainsi l'impulsion à la croissance rapide et à l'extension générale du mouvement syndical actuel.

Lors de sa fondation, le Syndicat général n'avait en vue que les sociétés d'achat en commun et les laiteries coopératives. Une circulaire, adressée au printemps de 1883 à toutes les associations agricoles de l'Allemagne, insista seulement, comme essentiellement nécessaire, sur l'union des associations en question. Cette circulaire, signée par les hommes les plus éminents de tous les états de l'Allemagne, relata la situation d'alors et traça le programme du Syndicat général.

La première assemblée, ou l'assemblée de fondation, à Hambourg, à la date du 6 juillet 1883, réunit à peu près soixante représentants et les adhérents se recrutèrent, dès l'abord, dans presque toutes les régions de l'empire. On prit en outre les trois décisions suivantes :

1° De tenir annuellement une assemblée générale ambulante sous la désignation de « Diète des Associations générales allemandes ».

2° De nommer un Conseil d'administration se composant des représentants des syndicats régionaux et des associations isolées.

3° De désigner le président du Conseil d'administration comme gérant de l'Union.

Enfin un organe spécial : *La Presse syndicale agricole allemande* fut créé.

Jusqu'en 1889, l'Union générale se développa d'une façon assez tranquille, mais franchement progressive. Voici la marche de ce développement :

Le 6 juillet 1883 elle comprenait	10	syndicats	avec	278	associations.
Fin juillet 1885	—	14	—	457	—
— 1887	—	17	—	644	—
En juin 1889	—	18	—	1.026	—

L'Union générale comprenant au début presque exclusivement des sociétés de consommation et des laiteries coopératives, les questions traitées et les résolutions prises aux assemblées générales furent à l'avenant. Parmi ces questions, nous ne citerons que celles concernant l'achat en commun de scories et de sels de potasse, la réduction des tarifs pour le transport des matières premières, le développement de l'exportation du beurre, la régularisation de la question de la margarine, le transport du beurre par grande vitesse, etc.

En outre, l'Union s'occupa très activement, et avec succès, de la propa-

gation de l'association à la campagne et de la formation de nouveaux syndicats.

L'Union générale prit, en outre, une part très active à la création de la loi nouvelle sur les associations, du 1^{er} mai 1889. On lui doit principalement une stipulation importante de cette loi, en vertu de laquelle des associations centrales ne peuvent être composées que d'associations isolées. Cette disposition devint désormais une base très importante pour le développement économique des associations rurales.

La loi du 1^{er} mai 1889 fut le point de départ de l'expansion extraordinaire du Syndicat général et de ses adhérents.

Voici du reste les dispositions de la loi en question et qui furent particulièrement favorables à cette expansion.

D'abord, la loi chargea les syndicats de la révision administrative obligatoire et favorisa de cette façon la formation d'institutions de revision à la hauteur de leur mission. D'autre part, les associations isolées, par la création de syndicats centraux, furent déchargées de leurs obligations administratives et purent, dès lors, concentrer toute leur activité à l'extension et au perfectionnement intérieur de leur association, tandis que les centraux se chargèrent exclusivement des opérations d'argent et de marchandises.

Ces circonstances amenèrent une importante transformation dans le sein du Syndicat général par suite de laquelle il consacra dès l'an 1890, dans presque toutes ses circonscriptions, une attention toute particulière à la création des *caisses de crédit*.

Depuis la mise en vigueur de la loi sur les associations, mentionnée plus haut, nous assistons à un développement absolument remarquable du Syndicat général.

Voici les données statistiques de sa marche progressive à partir de 1889 :

En juin 1889	il comptait	18	syndicats	avec	1.026	associations.
— 1892	—	19	—	1.447	—	
En août 1895	—	21	—	2.446	—	
En juillet 1898	—	26	—	6.107	—	
— 1900	—	26	—	7.137	—	

En faisant abstraction des nouveaux adhérents, ce fut particulièrement la formation de nouveaux organismes, notamment de caisses d'épargne et de crédit, au sein des associations déjà existantes, qui fit monter l'effectif total du Syndicat général d'une façon pour ainsi dire énorme.

Avec son développement et l'extension de son cadre, le Syndicat général augmenta d'activité. Le programme des assemblées générales ou diètes se chargea de sujets de plus en plus variés et nombreux. Ces sujets embras-

saient successivement l'organisation intérieure des syndicats, le perfectionnement de la revision, la comptabilité, la gérance, la statistique ; ensuite, des entreprises nouvelles concernant la vente en commun de blé, de bétail, d'œufs, de fruits et l'emploi des machines. A cela il faut ajouter les mesures de prévoyance pour les fonctionnaires et employés au service permanent des syndicats, la création de caisses d'assurances et de secours mutuels.

L'étendue du champ de travail nécessitait un rouage administratif plus considérable et, en 1900, M. Haas, le conseiller intime du gouvernement, résilia ses fonctions d'Etat et mit toute son activité, à titre d'avoué professionnel, au service du Syndicat général.

Ce changement dans la direction générale entraîna une modification aux statuts ; en vertu de cette modification, furent créés des comités spéciaux pour les sociétés centrales de crédit, les associations centrales d'achat et de vente pour les laiteries, et enfin le Conseil d'administration.

Ainsi, l'année 1900 marque une étape très importante dans le développement du Syndicat général.

En 1901, l'Association centrale des Comices agricoles d'arrondissement d'Alsace-Lorraine, avec 22 associations, déclarait adhérer.

Elle fut suivie, en 1902 et en 1903, par les Syndicats des associations chrétiennes de cultivateurs, par le Syndicat des associations rurales de la Silésie, à Neisse, avec 173 associations ; le Syndicat des associations rurales de la province de Westphalie, à Munster, avec 585 associations ; le Syndicat des associations rhénanes, à Cologne, avec 551 associations.

En ajoutant ces chiffres au nombre des Syndicats faisant déjà partie de l'Union générale des associations, nous arrivons, pour les trois années en question, à un accroissement de 3.000 associations, de façon que l'Union générale compte aujourd'hui en tout 10.300 associations.

Plus l'organisation du Syndicat général fut vaste, plus la nécessité s'imposa d'unir plus intimement ses membres et de centraliser, au point de vue économique, leur force éparsée.

De cette nécessité découla la création de la *Banque syndicale agricole de Darmstadt*.

Elle est formée par l'union des sociétés centrales de crédit et des sociétés centrales de vente et d'achat en une association centrale qui s'occupe des opérations d'argent et de marchandises. Ses fonctions, comme comptoir de compensation de numéraire entre les différentes associations centrales de crédit, peuvent la rendre excessivement importante à l'avenir. Car, avec l'extension extérieure et la force intérieure des sociétés de crédit agricole,

les dépôts dans les caisses centrales de l'Ouest et du Sud s'accroissent de façon que la banque de compensation se verra dans la nécessité de couvrir, avec ces fonds disponibles, les besoins de crédits beaucoup plus forts des régions plus pauvres de l'Est de l'Allemagne ou plutôt des provinces orientales de la Prusse. Cette compensation d'argent, sans le secours d'une banque étrangère, c'est là, très certainement, le couronnement d'une œuvre, dont la principale tendance est dirigée vers cette indépendance, qui permet de pourvoir soi-même à ses besoins sans le concours d'une coûteuse intervention étrangère.

Nous terminons avec quelques chiffres de nature à nous édifier sur la grande importance du Syndicat général.

Ainsi, les 5.302 sociétés de crédit existant en 1901, ont disposé d'un capital d'exploitation de 505 millions de marks (mark = 1 fr. 25) et prêtèrent à leurs adhérents la somme de 215 millions. 1.253 syndicats d'achats reçurent en 1901 des marchandises pour 33 millions ; à cette somme il faut ajouter encore 20 à 25 millions provenant des marchandises reçues par les caisses d'épargne et de prêt, les laiteries, les associations de warrantage, etc. Les 964 laiteries coopératives fournirent en 1901, 1.158 millions de litres de lait avec une production de beurre de 39 millions de kilogrammes.

En 1902, l'achat en commun de marchandises s'élève à la somme de 70 millions. En ajoutant à cette somme les opérations similaires des caisses Raiffeisen, dont le siège social est à Neuwied, soit environ 25 millions, celles de la Société agricole allemande avec 125 millions, des associations indépendantes et isolées de Wachenheim, Trèves, Tubingues, Ansbach, de la fédération des cultivateurs, etc., on arrivera facilement à un chiffre un total de 120 millions ; l'achat en commun de toutes ces corporations n'ayant été en 1901 que de 100 millions en tout, on se trouve en présence d'une augmentation de 20 millions de marks en 1901 ou 20 pour 100 en plus. C'est là un progrès immense que personne ne voudra contester.

Mais ce qui est plus important que les bienfaits matériels de ce formidable mouvement syndical, c'est son influence morale sur le bien-être des populations rurales qu'il instruit et qu'il éclaire en mille et mille questions économiques et techniques.

J.-PH. WAGNER.

ASSURANCES AGRICOLES

L'ABEILLE

Compagnie à PRIMES FIXES.

Contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

L'Abeille-Incendie

Risques agricoles, Meules, Hangars.

L'Abeille-Grêle

La première et la plus importante de toutes les Compagnies Grêle fonctionnant en France.

Capital, Encaissement annuel, Réserves : QUINZE MILLIONS

L'Abeille-Accidents

Accidents du personnel agricole, Responsabilité civile, Dommages aux tiers, Assurances Individuelles, Accidents des chevaux et voitures, Accidents de chasse.

L'Abeille-Vie

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances Dotation (combinaison spéciale de *l'Abeille*), Rentes viagères.

ALEXANDRE BONAMY

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES *L'ABEILLE*

Rue du Châtel, 25, SENLIS (Oise).

Téléphone 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des exploitations garanties par **L'Abeille**, dans l'arrondissement de Senlis, est de **22.700 hectares**.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses* : 1° des bœufs de trait nivernais ; 2° des suints de laines exempts de graines dosant 2,25 ‰ d'azote minimum.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, au taux de la Banque de France, soit 4 ‰ par an ou 1 fr. ‰ pour trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux Cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. HERGLE, 9, rue Rougemaille, Senlis.

ETABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

A. BAJAC *

Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Charrues bisocs et trisocs, Scarificateurs, Extirpateurs, Herses en tous genres, Rouleaux ondulés et Croskills.

MATÉRIELS pour grande Culture à Vapeur et par Treuils à Manège

MATÉRIELS COMPLETS pour la culture rationnelle de la Betterave à sucre.

CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECROUTTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-mottes.

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.

M^{ON} ALBARET O. ✱, O. M. A ✱

G. LEFEBVRE-ALBARET^{O ✱, O ✱}, G. LAUSSE DAT^(E. C. P.) ET C^{ie}

Machines à Battre fixes et portatives.

Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.

MACHINES AGRICOLES

Atelier de Construction et Administration à LIANCOURT-RANTIGNY (Oise),
Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce).

221 Médailles d'Or

91 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES
GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES
MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE
CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS
MACHINES A VAPEUR VERTICALES
CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS
MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES
MACHINES A BATTRE FIXES
POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS
MANÈGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIFS
MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE
MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX
HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLÉVATEUR POUR L'ENSILAGE
LAVEURS — COUPE-RACINES — ÉGRENOIRS DE MAIS
MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES
FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENTS DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX
RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS
HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES — COUPE-RACINES
PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITÉ

INSTRUMENTS DE PESAGE

*Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième
Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.*

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés.